

ENSEIGNEMENT

Rentrée scolaire 2015/2016

Information

EXPOSE DES MOTIFS

Les conditions de la rentrée scolaire dans le premier degré

La circulaire de rentrée 2015 publiée au Bulletin officiel fixe, comme suit, trois grands axes pour l'année scolaire à venir :

- construire une école plus juste pour offrir à chaque élève un parcours de réussite,
- garantir l'égalité et développer la citoyenneté,
- former et accompagner les équipes éducatives et enseignantes pour la réussite des élèves.

Les orientations du Ministère de l'Education Nationale s'inscrivent également dans la continuité des mesures engagées depuis 2012, dans le cadre de la refondation de l'école de la République : élaboration de nouveaux cycles, d'un nouveau socle commun de connaissances et de nouveaux programmes d'enseignement.

Plus localement, les équipes éducatives vont poursuivre le travail engagé dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires entrant dans une phase plus opérationnelle. Un journal accompagnera cette nouvelle phase. Il est porté par un groupe de travail partenarial entre l'Education Nationale, les parents d'élèves et la municipalité et est ainsi destiné à l'ensemble des familles.

Pour affiner l'évaluation, la municipalité a souhaité mener une étude comparative de la mise en place des rythmes scolaires avec la ville d'Arcueil qui a choisi une organisation des temps de l'enfant différente, notamment en optant pour la demi-journée supplémentaire scolaire le mercredi matin.

Le projet éducatif de territoire (PEDT), document par principe évolutif, a été mis à jour pour prendre en compte les éventuelles modifications apportées, les premières évaluations réalisées au plan local, mais aussi inscrire les orientations de la direction académique notamment sur la question de la prise en compte du besoin de repos des enfants.

Nos partenaires institutionnels ont souhaité également que figurent dans le PEDT les notions du vivre ensemble et de laïcité.

Le nouveau document a été adressé à l'ensemble des partenaires institutionnels signataires de la convention partenariale pour avis et fera l'objet de l'ordre du jour du prochain comité de pilotage de septembre avant une présentation au Conseil municipal.

La refondation de l'éducation prioritaire entrera également en vigueur avec l'identification des établissements scolaires inscrits dans les programmes « réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+) » et « écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (ECLAIR) », résultant des collèges qu'elles irriguent.

Le classement des établissements est arrêté pour 4 ans, l'Education nationale s'étant fixée comme objectif de réduire leur nombre.

Le critère visant à diminuer les effectifs dans les classes n'existe plus. Cette décision risque d'aggraver les conditions d'enseignement et le suivi des élèves en difficulté.

Pour Ivry, le classement de certaines écoles change :

- le groupe scolaire P. Langevin n'est plus REP,
- les écoles D. Casanova, A. Einstein et G. Môquet deviennent REP.

Malgré la demande de la Ville d'obtenir le classement en REP du groupe scolaire Rosalind Franklin et compte tenu de la présence majoritaire des enfants issus du quartier du Port, la direction académique a considéré que l'école n'existait pas au moment de l'identification des établissements scolaires.

Un autre changement important qui impacte les conditions d'accueil des enfants et des familles concerne les décharges des directions d'école.

L'académie de Créteil bénéficiait jusqu'ici d'une dérogation par rapport aux critères nationaux qui permettait aux directions de mieux appréhender les difficultés territoriales.

Les décharges de directions sont modifiées, comme suit :

Avant	Pas de décharge	1/4 de décharge	1/2 décharge	Décharge complète
Ecoles maternelles ou primaires hors EP	moins de 4 cl.	4 à 8 cl.	9 à 12 cl.	13 cl. et plus
Ecoles élémentaires hors EP	moins de 4 cl.	4 à 8 cl.	9 à 13 cl.	14 cl. et plus
Ecoles REP	moins de 4 cl.	4 cl.	5 à 6 cl.	7 cl. et plus

Maintenant	Pas de décharge	1/4 de décharge	1/2 décharge	Décharge complète
Ecoles hors éducation prioritaire	moins de 4 cl.	4 à 7 cl.	8 à 11 cl..	12 cl. et plus
Ecoles REP	moins de 4 cl.	4 à 5 cl.	6 à 8 cl.	9 cl. et plus

La rentrée des enseignants a eu lieu le lundi 31 août ; pour les élèves, elle s'est déroulée le **mardi 1^{er} septembre 2015**, avec des organisations échelonnées en maternelle pour les enfants primo-entrants à l'école.

Les élus membres des conseils d'école ont distribué les **fournitures scolaires** destinées à tous les élèves du CP au CM2 et des classes spécialisées. Cette initiative vise à aider les familles à faire face aux dépenses de la rentrée scolaire et rendre opérant le principe de l'école gratuite pour tous. Le prix d'une pochette varie de 10,48 € à 13,62 € selon les niveaux, ce qui représente sur le budget municipal, un coût de 43 400 €. Les différentes fournitures ont été distribuées dans des **pochettes en papier**, en adéquation avec les orientations municipales en termes de développement durable.

Le Comité du Val-de-Marne de la ligue contre le cancer offre, depuis plusieurs années, un agenda aux élèves de CM2 ; celui-ci contient des messages de prévention présentés de manière ludique sous forme de jeux, slogans et illustrations.

Les temps scolaires et périscolaires

La journée scolaire ne change pas et se déroule entre 8h45 et 11h45 (9h et 12h pour Einstein), puis entre 13h45 et 16h les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi matin entre 9h et 12h.

Les temps périscolaires sont maintenus en maternelle et en élémentaire, comme suit :

- L'accueil du matin à partir de 7h45 jusqu'à 8h35 (8h50 pour Einstein), heure à laquelle les enseignants prennent leur service. Le tarif est compris entre 0,18 € et 1,93 € en fonction du Quotient Familial (QF).
- Le temps de la pause méridienne de 11h45 (12h pour Einstein) à 13h45. Les enfants qui ne déjeunent pas à l'école sont accueillis à partir de 13h35. Le tarif est compris entre 0,36 € et 4,83 € en fonction du QF.
- L'accueil du soir de 16h jusqu'à 18h30 (18h pour le CLAE d'Einstein). Un goûter est servi aux enfants ensuite, en maternelle des activités sont organisées, en élémentaire des ateliers d'aides aux devoirs et de loisirs éducatifs sont proposés. Les parents peuvent venir chercher leur enfant à partir de 17h30. Le tarif est compris entre 0,36 € et 3,87 € en maternelle et entre 0,75 € et 2,95 € en élémentaire en fonction du QF.

Le suivi et l'évaluation de cette organisation sont assurés à l'échelle de la ville par un comité de pilotage réunissant la communauté éducative et scolaire de la Ville, les instances institutionnelles, les représentants des parents d'élèves, les élus et au sein de chaque établissement scolaire par un conseil de vie éducative.

Les changements de directions d'école

Madame Pascale Pinganaud prend la direction de l'école maternelle Danielle Casanova,
Madame Florence Michel prend la direction de l'école maternelle Jacques Prévert,
Monsieur Bertrand Quinet prend la direction de l'école élémentaire Anton Makarenko,
Monsieur Thierry Blatché prend la direction de l'école primaire Rosalind Franklin.

Les mesures de carte scolaire

Quartier Ivry-Port

Avec l'ouverture de l'école primaire Rosalind Franklin et la fermeture de l'école maternelle Jean-Jacques Rousseau, les secteurs scolaires de Dulcie September et de l'Orme au Chat ont été modifiés et un nouveau secteur scolaire a été créé afin que les enfants habitant le quartier Confluences soient accueillis dans la nouvelle école.

Cela a entraîné :

- 4 fermetures de classes à l'école maternelle J.J. Rousseau,
- 2 fermetures de classes à l'école élémentaire D. September,
- 1 ouverture de classe à l'école maternelle D. September.

Et sur l'école Rosalind Franklin :

- 4 ouvertures de classes en maternelle,
- 4 ouvertures de classes en élémentaire.

Quartier Louis Bertrand

- 1 ouverture de classes à l'école élémentaire Guy Môquet.

Quartier du Petit Ivry

- 1 fermeture de classe à l'école maternelle Maurice Thorez,
- 1 ouverture de classe à l'école maternelle Anton Makarenko,
- 1 fermeture de classe à l'école élémentaire Henri Barbusse,
- 1 ouverture de classe à l'école élémentaire Anton Makarenko.

Quartier Parisien

- 2 ouvertures de classes à l'école élémentaire Rosa Parks.

- L'ouverture d'un dispositif « **Plus de maîtres que de classes** » (PDMQDC) à l'école élémentaire A. Einstein, qui vient s'ajouter à ceux des écoles A. Makarenko et Orme au Chat.
- L'ouverture d'une « **Unité Pédagogique pour les Elèves Arrivants et Allophones** » (UPE2A) rattachée à D. September, qui vient en complément de celles de M. Thorez, de Joliot Curie et de l'Orme au Chat.
A noter que les enfants dont les familles seront hébergées dans le village de l'espoir d'ici la fin de l'année peuvent poursuivre leur scolarité sur Ivry.
- le **RASED** (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés) est composé de 9 postes : 4 postes de psychologue, 1 poste de rééducateur et 4 postes de maître d'adaptation. L'organisation du travail de ces personnels et leurs écoles d'intervention ne seront connues qu'après la rentrée ; l'an dernier ils n'intervenaient que dans certaines écoles élémentaires.
- **La scolarisation des enfants de moins de trois ans**
Dans le cadre du projet de refondation de l'école, une attention particulière est portée sur l'accueil des enfants de moins de trois ans avec la création de « pôle » uniquement pour les écoles dans les Réseaux d'Education Prioritaire, le « pôle » de J.J. Rousseau est transféré à l'Orme au Chat et complètera les deux « pôles » existants à D. September et Joliot Curie.

La scolarisation des enfants handicapés

==> Engagement 119 du programme : « *Nous poursuivrons la mise en accessibilité des établissements scolaires de la ville pour permettre aux enfants en situation de handicap d'avoir accès tant à l'école qu'aux activités périscolaires.* »

La Ville met en œuvre des moyens et des prestations spécifiques pour ces enfants :

- **Des moyens humains** : des personnels supplémentaires sont employés durant l'année afin de permettre un accompagnement et une aide adaptés lorsqu'un enfant en situation de handicap est accueilli sur les temps péri et extrascolaires ou lors des classes de pleine nature. Des formations sont organisées en direction des animateurs et responsables de centres de loisirs.

- **L'aménagement des établissements scolaires et de loisirs** : l'accessibilité des établissements scolaires est intégrée à chaque nouveau projet de groupe scolaire. De plus, il a été établi le principe de rendre accessible un établissement scolaire et de loisirs par quartier au moins. Un diagnostic a été réalisé et les projets d'aménagements sont étudiés et priorisés dans le cadre de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. De petits travaux d'aménagements dans les classes tels que des estrades, des rampes, des rideaux, ... sont réalisés en fonction des besoins et de la nature du handicap.
- **Des pochettes scolaires** pour les élèves handicapés scolarisés en élémentaire hors de la commune.
- **Des actions de sensibilisation** sont réalisées par le secteur handicap dans les écoles.

A la rentrée, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) a repris la gestion des transports adaptés du domicile à l'établissement scolaire : les deux sociétés prestataires « M Service » et « Ulysse » seront reconduites pour assurer ce service en intra et extra muros.

Les travaux

H. Barbusse : troisième tranche de la reprise de l'étanchéité des toitures (370 000 €), remplacement d'une fonte en sous-sol (5 385 €), réparation de l'alimentation en eau froide (5 205 €).

Joliot Curie : reprise ponctuelle de l'étanchéité (2 500 €), reprise du réseau d'évacuation (fonte) dans la chaufferie (13 000 €), rechapage des toitures terrasse au-dessus des réfectoires (17 000 €).

P. Langevin : réfection de la cour maternelle (195 000 €), remplacement d'un collecteur en grés dans le vide sanitaire (4 100 €).

M. Thorez : reprise de l'étanchéité en élémentaire (300 000 €), changement du réseau de chauffage en maternelle, (30 000 €).

G. Péri : remplacement de la fonte sous le sanitaire du rez-de-chaussée (2 560 €).

D. September : réparation et entretien des toitures terrasses (10 000 €).

A. Einstein : réfection de l'étanchéité au-dessus des sanitaires de la cour (1 836 €).

A. Makarenko : réparation du sol souple autour du jeu de cour de la maternelle (4 760 €), réfection des stores et rideaux (37 000 €), études pour la construction de l'extension du groupe scolaire (400 000 €).

J. Prévert : Pose d'un habillage en façade (900 €), remplacement de la porte accordéon entre le réfectoire et la salle de motricité (10 200 €), réfection de l'étanchéité au-dessus du bureau (10 000 €).

G. Môquet : Remplacement d'un châssis dans le réfectoire (2 000 €), adaptation de la porte coulissante dans la salle de motricité (16 920 €).

Divers sites : réparations de stores, poses de films solaires et de rideaux (9 000 €).

La sécurité aux abords des écoles

==> Engagement 123 du programme : « *Nous sécuriserons les trajets des enfants par des aménagements aux abords des écoles et la présence d'agents de surveillance de la voie publique là où cela est nécessaire.* »

Dans le cadre du Projet Educatif Local, une des actions identifiées vise à améliorer la sécurité aux abords des écoles. Globalement, excepté les carrefours Lénine/Jean-Jacques Rousseau et Maurice Thorez/Pierre et Marie Curie, les aménagements et le matériel mis en place répondent de manière satisfaisante à la sécurité des enfants aux abords des écoles.

Durant l'année scolaire, les agents du service Déplacement-Stationnement ont assuré une mission d'accompagnement à la traversée des enfants, aux carrefours Lénine/Jean-Jacques Rousseau et des rues Maurice Thorez/Pierre et Marie Curie, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le bilan réalisé avec les usagers et les personnels municipaux a mis en avant la nette amélioration de la sécurité de la traversée pour les parents d'élèves, l'établissement de bonnes relations des parents et enfants avec les agents.

Avec la fermeture de l'école maternelle Jean-Jacques Rousseau, le dispositif est transféré sur le parcours des enfants vers l'école Rosalind Franklin à proximité de la rue Maurice Gunsbourg.

Un travail partenarial entre les services de la Ville, le Conseil départemental et la SADEV a permis la réalisation de travaux et l'installation de mobilier urbain sur les voiries autour du nouveau groupe scolaire. La direction de la communication a réalisé un flyer adressé à l'ensemble des familles concernées avant la rentrée conseillant des itinéraires piétonniers sécurisés à emprunter.

Les moyens sur le temps scolaire

Les moyens pédagogiques correspondent aux besoins de fonctionnement des classes et comprennent :

- le crédit par élèves (35,10 € en classe banale et 70,20 € en classe spécialisées) pour l'achat des livres, des fournitures scolaires et des matériels pédagogiques,
- le crédit pour les photocopies par élèves, 270 en maternelle et 370 en élémentaire.

A cela s'ajoutent :

- les navettes pour se rendre dans les équipements culturels ou sportifs communaux et les cars pour les sorties pédagogiques en dehors de la Ville,
- la mise à disposition de matériels pour les initiatives festives,
- le financement de projets particuliers et de l'initiative « prévention routière »,
- l'organisation de classes de pleine nature pour les classes de CM1, à double niveaux incluant un CM1 et les classes de CLIS (Classes d'Intégration Scolaire), avec un recadrage des orientations et des contenus afin de diminuer leur coût,
- l'attribution d'un dictionnaire à chaque élève de CE2 et des classes spécialisées et d'un livre à chaque enfant pour les fêtes de fin d'année.

Mise en place d'une expérimentation relative au double menu

==> engagement 117 du programme : « Nous ferons de la pause du déjeuner un moment éducatif et de détente pour les enfants, en améliorant la qualité de la restauration, dans le cadre de notre syndicat intercommunal, et en proposant d'aller vers une alimentation « bio » appuyée sur des circuits courts de distribution. Nous profiterons de ce moment pour sensibiliser les enfants à l'hygiène bucco-dentaire et l'équilibre alimentaire. »

L'organisme intercommunal SIRESCO, dont la Ville est adhérente est chargé d'élaborer et de livrer les repas et est actuellement en capacité de proposer un double menu sans en accroître les coûts.

Cette évolution qui favorise le libre choix de l'enfant, porte sur l'ensemble des composants des menus : entrées, plats, laitages et desserts (sauf lorsque des fruits sont proposés). Avec cette initiative, c'est l'éventail de l'offre qui est véritablement élargie et surtout c'est une réponse aux débats récurrents des particularismes alimentaires.

Ce dispositif, s'il est efficient, concernerait les restaurants des écoles élémentaires, pendant les jours scolaires, à l'exception des repas à thèmes et pourrait entrer en vigueur début 2016.

La mise en place de ce nouveau fonctionnement demande une adaptation de l'organisation technique des restaurants municipaux et donc à être testé avant généralisation.

Le groupe scolaire Joliot Curie a été choisi pour cette expérimentation qui débutera le 21 septembre et se terminera le 9 octobre.

L'ensemble de la communauté éducative du groupe scolaire a été informé par courrier et associé à cette expérience, ainsi qu'à l'évaluation.

Les vacances scolaires

Les zones et les dates des vacances scolaires changent à compter de la rentrée scolaire.

	Zone A	Zone B	ZONE C
Vacances de la Toussaint	Samedi 17 octobre 2015 au lundi 2 novembre 2015		
Vacances de Noël	Samedi 19 décembre 2015 au lundi 4 janvier 2016		
Vacances d'Hiver	Samedi 13 février 2016 Lundi 29 février 2016	Samedi 6 février 2016 Lundi 22 février 2016	Samedi 20 février 2016 Lundi 7 mars 2016
Vacances de Printemps	Samedi 9 avril 2016 Lundi 25 avril 2016	Samedi 2 avril 2016 Lundi 18 avril 2016	Samedi 16 avril 2016 Lundi 2 mai 2016
Vacances d'Eté	Mardi 5 juillet 2016		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les effectifs - Source Directions d'école au 03/09/2015

Ecoles maternelles

Les effectifs sont stables (+ 4 élèves) par rapport à l'année scolaire 2014-15.

Avec la mise en place des pôles et la non prise en compte des enfants de moins de trois ans sur les autres écoles, on constate une diminution du nombre d'enfants accueillis (-40 enfants).

Certaines radiations peuvent ne pas avoir été encore enregistrées.

Ecoles	2014-15		2015-16		répartition par niveau			
	Nb cl.	Effectif	NB cl.	Effectif	TPS 2013	PS 2012	MS 2011	GS 2010
H. Barbusse	6	141	6	136	0	54	45	35
A. Makarenko	6	152	7	163	0	50	60	53
M. Thorez	10	233	9	206	1	69	73	63
J. Prévert	3	74	3	73	0	25	24	24
G. Môquet	6	150	6	149	0	53	59	37
D. Casanova	4	103	4	97	0	27	32	38
G. Péri	6	135	6	147	0	54	45	48
I. Joliot Curie	8 + pôle	209	8 + pôle	215	20	72	52	71
M. Robespierre	7	177	7	177	0	55	69	53
P. Langevin	6	153	6	157	0	60	45	52
J. Solomon	3	82	3	84	0	29	26	29
E. Cotton	5	148	5	135	0	44	43	48
D. September	6 + pôle	165	7 + pôle	197	20	65	60	52
Orme au chat	8	187	8 + pôle	210	20	59	75	56
JJ. Rousseau	4 + pôle	112						
R. Parks	7	184	7	191	0	61	71	59
R. Franklin			4	74	0	26	25	23
Total	95 +3	2405	96 + 3	2411	61	803	804	741

Ecoles élémentaires

Les effectifs sont en **augmentation de 77 élèves** par rapport à l'année scolaire 2014-15, cependant certaines radiations peuvent ne pas avoir été encore enregistrées.

Les CLIS (classes d'intégration scolaire) ont pour vocation d'accueillir des enfants porteurs de handicap physique ou morale. Ces effectifs ne sont pas pris en compte pour les ouvertures ou fermetures de classes.

Ecoles	2014-15		2015-16		répartition par niveau				
	Nb cl.	Effectif	Nb cl.	Effectif	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
H. Barbusse	9	187	8	196	42	43	37	44	30
A. Makarenko	8	192	9	216	45	56	43	37	35
M. Thorez	17	401	17	396	80	79	94	72	71
G. Môquet	8 + Clis	210 (+ 11)	9 + Clis	217 (+7)	55	55	63	30	14
A. Einstein	12	312	12	308	60	56	55	71	66
I. Joliot Curie	23	533	23	544	128	115	105	103	93
P. Langevin	10 + Clis	252 (+ 12)	10 + Clis	234 (+13)	50	50	42	48	44
J. Solomon	13 + Clis	332 (+ 10)	13 + Clis	322 (+12)	71	69	67	63	52
D. September	14	315	12	278	60	53	61	63	41
Orme au chat	11	265	11	233	60	34	53	47	39
R. Parks	10	278	12	330	80	62	54	76	58
R. Franklin			4	80	23	18	16	12	11
Total	135+3	3277 (+ 33)	140+3	3354 (+32)	754	690	690	666	554

Concernant l'école Rosalind Franklin, les écarts constatés entre les prévisions et les enfants accueillis le jour de la rentrée (60 élèves à ce jour) seraient dus en partie à des mouvements de population (Roms, déménagements durant l'été), au maintien d'enfants en dérogation sur les autres écoles d'Ivry Port et des radiations non signalées.

Les conditions de la rentrée scolaire dans le second degré

LA RENTREE DANS LES COLLEGES

La rentrée a été marquée par l'adoption du Conseil Supérieur de l'Education le 10 avril 2015, de la réforme du collège. Sa mise en œuvre débutera à la rentrée 2016.

Le texte soulève de nombreuses critiques, notamment des enseignants et des syndicats qui ont prévu une journée d'actions le 17 septembre 2015.

Les mesures principales contestées portent sur la suppression de l'enseignement du latin et du grec qui sera désormais intégré à l'un des huit enseignements pratiques interdisciplinaires et la suppression des classes bilingues et européennes.

D'autres critiques concernent la réforme des programmes notamment d'histoire.

Localement, la rentrée s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes.

Les changements de directions dus à des mutations ou à des départs en retraite

Collège Romain Rolland :

Madame Nadia AHLIOUCHE, Principale Adjointe, remplace Madame Patricia ROLLAND

Effectifs

1. Effectifs globaux

Collèges	Capacité	Effectifs 2011-2012	Effectifs 2012-2013	Effectifs 2013-2014	Effectifs 2014-2015	Effectifs Prévisionnels 2015-2016
Molière	550	360	410	429	452	510
H. Wallon	700	531	559	586	623	585
R. Rolland	650	581	594	615	664	652
G. Politzer	600*	425*	453*	456*	498*	593*
TOTAL	2500	1897	2016	2086	2237	2340

* hors SEGPA

Sources : équipes de direction des collèges et CD94

2. Comparatif effectifs CM2 et 6^{ème}

Collèges	Ecoles élémentaires selon sectorisation	Effectifs 6 ^{ème} par Collège 2012-2013	Effectifs CM2 en 6 ^{ème} 2013-2014	Effectifs CM2 6 ^{ème} 2014-2015	Effectifs prévisionnels CM2 par 6 ^{ème} par Collège 2015-2016 *
Molière	- G. Môquet - D. September - Orme au Chat - Rosa Parks	102	120	113	148 (24)
H. Wallon	- H. Barbusse - A. Makarenko - M. Thorez A et B	170	198	153	109
R. Rolland	- P. Langevin - J. Solomon	140	101	179	183
G. Politzer	- E. Einstein - Joliot-Curie A et B	120	144	121	152
Pasteur	- Rosa Parks	-	-	-	
TOTAL 6^{ème} tous collèges confondus		532	563	566	592

Sources : équipes de direction des collèges et CD94 * sources : DASEN juin 2015

La nouvelle sectorisation des collèges

Principes retenus :

- **Maintenir une cohérence pédagogique** le plus longtemps possible en tentant de respecter au mieux les rythmes de livraison des établissements,
- **Maintenir une mixité sociale,**
- **Maintenir l'équilibre des effectifs,**
- **Prendre en compte la durée des trajets.**

Au regard de l'augmentation des effectifs en lien avec les nouveaux arrivants sur la ville, il est nécessaire de maintenir le collège Politzer en fonctionnement jusqu'à l'ouverture d'un cinquième collège sur la ZAC du plateau.

Le Conseil départemental prévoit d'ores et déjà la réalisation d'un certain nombre de travaux afin d'offrir aux élèves et à la communauté scolaire des conditions d'accueil sécurisé et un environnement amélioré :

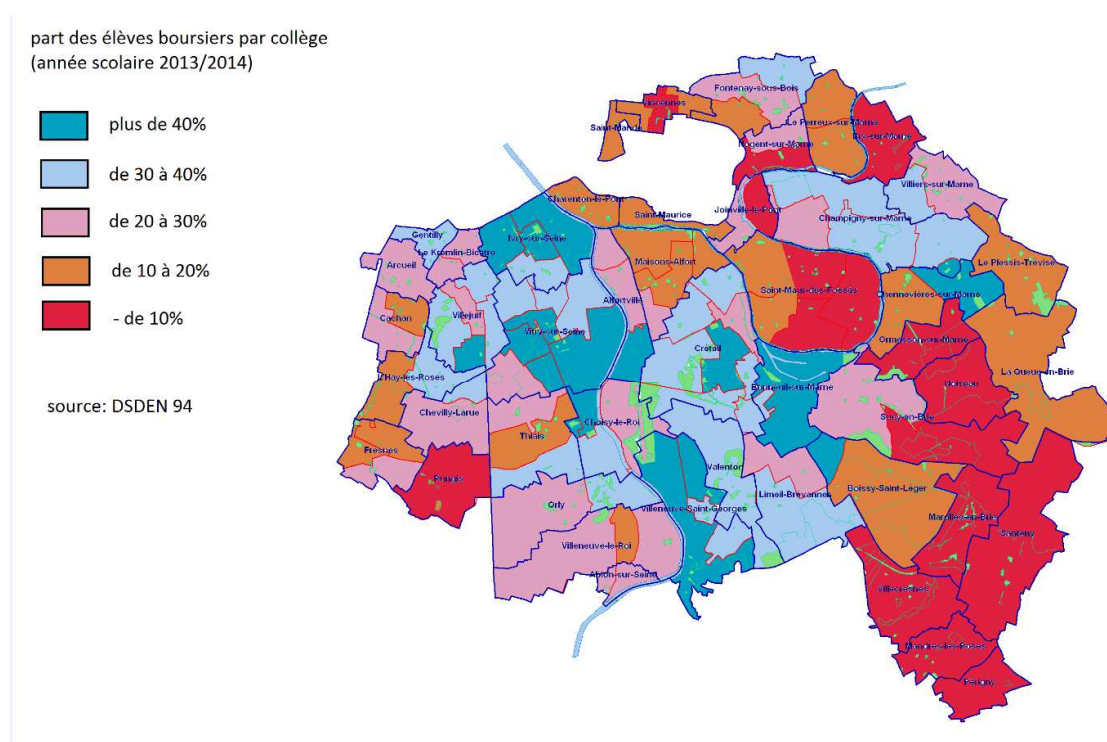
- La livraison des travaux en janvier 2016 au collège romain Rolland va permettre d'augmenter la capacité d'accueil, soit un passage de 650 places à 800 places.
- L'ouverture du Collège de la ZAC des Ardoines à Vitry-sur-Seine, prévue en septembre 2017, permettra d'alléger les effectifs du Collège R. ROLLAND accueillant actuellement des élèves vitriots du secteur du centre-ville et du Port à l'Anglais.
- La création d'un nouveau collège à Ivry sur Seine le long de la RD5 à l'horizon 2019.

La découverte par les services départementaux de taux de pollution des terres supérieurs à la norme autorisée a amené le président du Conseil départemental à différer d'un an l'ouverture du collège du quartier Confluences, initialement prévu à la rentrée 2015.

La population des collèges à Ivry-sur-Seine

Part des élèves boursiers en 2015-2016 dans les collèges d'Ivry-sur-Seine. *Source : CD 94.*

Collèges	% boursiers 2012-2013	% boursiers 2013-2014	% boursiers 2014-2015
H. Wallon	35,8%	41,7%	45,8%
G. Politzer	39,6%	42,4%	45%
Molière	39,2%	41,2%	47,4%
R. Rolland	33,5%	35,4%	37,6%



Catégorie socio-professionnelle des familles 2014-2015

(Classement allant de **A** : Très favorisé à **D** : Défavorisé):

Collèges	CAT A %	CAT B %	CAT C %	CAT D %
G. Politzer	7,9	5,8	33,5	52,7
Molière	10,5	9,3	29,1	51,0
R. Rolland	12,1	7,4	40,7	39,9
H. Wallon	8,1	10,7	37,6	43,7
Ivry-sur Seine	9,7	8,3	35,8	46,2
Val-de-Marne	21,7	11,8	33,1	33,4

Catégorie socio-professionnelle des familles 2015

(Classement allant de **A** : Très favorisé à **D** : Défavorisé):

Collèges	CAT A %	CAT B %	CAT C %	CAT D %
G. Politzer	9.6	7.4	32.1	50.9
Molière	10.6	9.9	29.1	50.4
R. Rolland	11.1	7.8	38.2	42.9
H. Wallon	6.1	10.4	38.4	45.1
Ivry-sur Seine	9.3	8.9	35	46.9
Val-de-Marne	22.5	11.5	33	33

Classement des collèges avec la réforme de l'éducation prioritaire

Collèges	Classement éducation prioritaire	Dispositifs classes spécifiques
G. Politzer	REP	CHAM (Classes Horaires Aménagés Musique) 64 élèves SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté)
Molière	REP	
R. Rolland		12 ULIS (Unité localisée pour l'intégration scolaire/ Handicap)
H. Wallon	REP	14 élèves en UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants)

Travaux d'été

Molière	Réfection étanchéité de la toiture terrasse cuisine
	Réfection étanchéité de la toiture terrasse logement
	Remise en peinture 3ème étage, hall et foyer élève
H. Wallon	Nettoyage des vitres inaccessibles
	Agrandissement réfectoire
G. Politzer	Remise en peinture de 15 salles de classes
	Réfection du sol rdc et réfectoire
R Rolland	Ouverture de la circulation du 2 ^{ème} étage
	Réfection sol salle 208
	Poursuite agrandissement du collège

Sources : équipe de direction du Collège et Conseil Départemental 94 – Direction des Bâtiments – Service des Collèges.

Dispositif « ORDIVAL »

Ordival est un ordinateur portable mis à la disposition de chaque collégien entrant en 6^{ème} pour une utilisation à la maison ou au collège.

Mis en place par le Conseil général en partenariat étroit avec l'Éducation Nationale, le dispositif Ordival permet aux collégiens et à leurs enseignants d'utiliser de nouvelles techniques d'apprentissage.

Les ordinateurs distribués sont destinés à un usage pédagogique et personnel. L'utilisation en classe peut se faire à l'initiative des enseignants qui le souhaitent. La clé USB livrée avec l'ordinateur et la connexion à l'Espace Numérique de Travail permet le partage des données de travail.

Avec le lancement de l'initiative en 2012, le Département mise sur l'équipement de tous les collégiens en quelques années.

Deux dates de distribution ont été programmées :

- le 3 octobre 2015 au collège Politzer pour les élèves de Politzer et Molière,
- le 10 octobre 2015 au collège Wallon pour les élèves de Wallon et Romain Rolland.

La restauration scolaire

Chaque collège dispose d'une restauration avec demi-pension (sans hébergement) :

Collèges	Effectifs Demi-Pensionnaires 2014/2015	% Demi-Pensionnaires 2014/2015
G. Politzer	330	58.6
Molière	214	47.3
R. Rolland	433	65.2
H. Wallon	489	78.5
TOTAL demi-pensionnaires Ivry	1466	63.7
TOTAL demi-pensionnaires sur le département	31950	60.3

Sources : équipe de direction du Collège et Conseil Départemental 94 – Direction des Bâtiments – Service des Collèges.

Atelier Relais d'Ivry-sur-Seine - Agir contre le décrochage scolaire

Le local mis à disposition par la Ville est situé au 28 rue Westermeyer.

Enseignant - Coordinateur :

Monsieur Jean-Charles PETRON (rattaché au Collège Molière).

L'**Atelier Relais** touche environ 32 élèves par an.

C'est un dispositif spécifique de l'Éducation Nationale rattaché au Collège Molière et visant à prévenir le décrochage scolaire sur les 4 collèges en fonctionnement à Ivry. Il accueille des élèves entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire afin de les **re-scolariser**¹ et **resocialiser**².

¹ **Mission de re-scolarisation.** Dès la décision d'admission d'un élève, un travail d'analyse des difficultés rencontrées par l'élève et une évaluation des mesures d'aide sont établis en accord avec l'enseignant référent du collège d'accueil. On privilégiera une pédagogie individualisée et adaptée aux acquis de l'élève en vue de remobiliser ses processus cognitifs et de prendre conscience de ses progrès en suscitant l'expérience de la réussite.

² **Mission de resocialisation.** Cette démarche repose sur la mise en œuvre de stratégies de « réconciliation sociale et scolaire ». On crée, avec des choix éducatifs mis en œuvre par une pédagogie du contrat, les conditions pour que les élèves concernés redonnent du sens aux apprentissages et qu'ils soient capables d'avoir un projet personnel.